

Projet de résolution visant à autoriser par phases, la réalisation d'un projet de redéveloppement pour l'immeuble situé sur les lots 1 567 715 et 1 567 716 du cadastre du Québec - Arrondissement de Ville-Marie

Lors de son assemblée du 14 avril 2025, le conseil municipal a adopté le projet de résolution cité en objet et mandaté la secrétaire d'arrondissement de Ville-Marie pour fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation sur celui-ci.

Ce projet de résolution vise à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, c. 2), le redéveloppement du site ci-haut décrit, lequel est situé entre les rues Sainte-Catherine Est, De Champlain, Alexandre-DeSève et le boulevard De Maisonneuve, à des fins d'habitation et de commerces, incluant la création de 600 logements, aux conditions énoncées audit projet de résolution et ce, en dérogation à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), du Règlement la démolition d'immeubles (CA-24-215) et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), notamment en ce qui a trait aux paramètres de hauteur et de densité ainsi qu'aux usages prescrits.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le mercredi 23 avril 2025, à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 800, boulevard De Maisonneuve, rez-de-chaussée, Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, une personne représentant la Ville expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes souhaitant s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ainsi que le dossier décisionnel y afférent (1257400001) peuvent être consultés au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de de Ville-Marie, situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mais à partir de 10 h 30 le mercredi) et peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ville-marie.

L'accès aux documents de présentation se fera par le biais du site Internet de l'arrondissement, à la section « Consultation publique », ou via le lien suivant : <https://montreal.ca/articles/assemblees-publiques-dans-ville-marie-5538>.

Fait à Montréal, le 16 avril 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat